

Règlement TRAIL URBAIN PARTHENAY 2018

(Qui sera affiché sur le site de Jog'gâtine)

Le 6^{ème} trail urbain de Parthenay est une course pédestre comportant 2 circuits : 7.5 et 15 km organisée dans la ville de Parthenay par l'association Jog'gâtine le 14 Octobre 2018

Le parcours

Le départ et l'arrivée seront donnés au stade l'Enjeu rue du petit Sanitat. Conformément à l'esprit trail, le parcours sera matérialisé par un fléchage au sol et de la rubalise. Il appartient au concurrents de repérer et de suivre le balisage.

Protection de l'environnement

Les participants sont priés de conserver sur eux tous leurs déchets, et de les déposer dans les poubelles disposées aux ravitaillements. En cas d'abandon de ceux-ci, le concurrent sera mis hors-course.

Inscriptions

A l'aide du présent bulletin, ou en le téléchargeant sur le site www.joggatine.fr. Les droits d'inscriptions sont : 7€ circuit 7.5km et 10€ circuit 15km jusqu'au 12 Octobre 2017 minuit, ou sur place le dimanche 14 Octobre 2017 de 8h à 9h avec une majoration de 2€.

Epreuve limitée à 499 coureurs.

Condition de participation

Courses ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés né en l'an 2000 ou avant. Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être fournie et signée par les parents. Les accompagnateurs à vélo, et les coureurs sans dossards sont interdits sur le parcours.

Le parcours ne permet pas l'accueil d'athlètes en fauteuil.

Le port des bâtons n'est pas autorisé.

Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Les horaires

. 8h00 Ouverture du stade de l'Enjeu

.9h30 Départ de la course

.12h15 Remise des récompenses

Temps de course limité à 2h15

Les récompenses

- . Aux 3 premiers hommes scratch de chaque circuit : 7.5 et 15 km
- . Aux 3 premiers femmes scratch de chaque circuit : 7.5 et 15 km
- . Au 1^{er} de chaque catégorie (non cumulable).
- .1 lot convivial aux préinscrits
- .1 lot surprise pour les inscriptions sur place
- .1 lot aux 3 équipes les plus représentées de plus de 10 coureurs.

Certificat médical

Joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de un à la date de la compétition, ou de sa copie. Etre titulaire d'une licence Athlétisme compétition délivrée par la FFA, ou de la FF triathlon en cours de validité à la date de la course.

Dossards

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité le samedi 13 Octobre 2017 de 15h à 18h et le dimanche 14 Octobre 2017 de 8h00 à 9h00 au stade de l'Enjeu. Le dossard doit être porté devant, visible et dans son intégralité durant la totalité de l'épreuve. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques. Il sera à disposer sur la chaussure.

Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur, entrainera la disqualification du concurrent.

Le transducteur devra être restitué à l'arrivée ; en cas de non-restitution, il sera facturé 10€

Publication des résultats

Conformément à la loi dite « Informatique et Liberté », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat.

Ravitaillements

Au départ (boissons chaudes), aux 5eme et 10eme kilomètres pour le circuit 15 km et 3.7eme kilomètres pour le circuit 7.5 km et à l'arrivée.

Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 5 ans, dans le monde entier.

Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de *GROUPAMA*. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, du non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de pertes, vols ou dégradation qui pourraient de produire lors de l'épreuve.

Responsabilité individuelle accident : il incombe à chacun de s'assurer personnellement.

Sécurité

La sécurité est assurée par la protection civile. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Abandon

En cas d'abandon, l'athlète devra remettre son dossard au vélo balai présent sur le parcours, ou à un membre de l'organisation sur le site de l'arrivée.

Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entrainera de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni indemnité à ce titre.

Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur une requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune indemnité à ce titre.

Informations pratiques

. Parking à proximité du site de départ

.Douches au stade de l'Enjeu.